

CONDITIONS DE GARANTIE G1901 DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR 1^{ER} JANVIER 2019

Roldeck C.L.O. N.V. opère sous le nom de Starline Group (ci-après dénommé « Roldeck »), émettent une garantie concernant le produit livré et énoncé dans les présentes conditions de garantie (ci-après dénommé « le Produit » ou « les Produits »), en vertu des conditions suivantes.

- 1 La présente garantie est émise uniquement à l'installateur (ci-après dénommé « l'Acheteur ») ayant acheté le Produit dans l'un des États membres de l'Union européenne.
- 2 Si pendant la période où la présente garantie s'applique un nouveau Produit est fourni dans le cadre de la garantie actuelle, cela n'aura pas pour résultat le début d'une nouvelle période de garantie
- 3 Roldeck garantit que le Produit est exempt de défauts matériels et de fabrication.
- 4 Dans le cas d'endommagement du Produit qui, à la discrétion de Roldeck, est à l'origine de défauts matériels et / ou structurels, l'endommagement sera réparé. Si une réparation sur place est impossible, toujours à la discrétion de Roldeck, un Produit de substitution sera fourni.
- 5 Les produits vendus par Roldeck sont garantis pendant une période de deux ans. Des exceptions s'appliqueront uniquement si elles sont indiquées et spécifiées dans le tableau ci-dessous.

PRODUCT	PÉRIODE DE GARANTIE	COUVERTURE
Roldeck®		
Lames en PVC	5 ans décroissants	E
Lames en polycarbonate PC 60, 63, 66 et 80 mm	5 ans décroissants	E
Solar Eclipse®		
Lames en Proflex	1 an	-
Autres pièces Roldeck	2 ans	A**
Moteurs sous l'eau	5 ans	C
Autres moteurs	2 ans	A
Accumulateur électrique & batteries	6 mois	-
Tuyaux flottants	1 an	-
Plateaux roulants	1 an	-
Produits en polyester	1 an	-
Étanchéité vinylester	20 ans	
Défauts matériels et / ou de fabrication vinylester	Illimitée	
Réparations réalisées hors garantie	3 mois	-

* Uniquement en combinaison avec la maintenance annuelle recommandée et réalisée par un technicien Starline reconnu. Un panneau Starline PoolControl doit être présent pendant l'installation.

** Hors pièces consommables.

*** Exclus de la garantie : pièces utilisateur, panneautage en bois, marches et couvertures.

**CONDITIONS DE GARANTIE G1901
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR 1^{ER} JANVIER 2019**

ANNÉE	COUVER- TURE	COUVER- TURE	COUVER- TURE	COUVER- TURE	COUVER- TURE	COUVERTURE MONOBLOCK®	
	A	B	C	D	E	ANNÉE	F*
1	100%	100%	100%	100%	100%	1-2	100%
2	100%	80%	100%	90%	100%	3-4	90%
3	n/a	60%	100%	80%	75%	5-6	80%
4	n/a	40%	100%	70%	50%	7-8	70%
5	n/a	20%	100%	60%	25%	9-10	60%
6	n/a	n/a	n/a	50%	n/a	11-12	50%
7	n/a	n/a	n/a	40%	n/a	13-14	40%
8	n/a	n/a	n/a	30%	n/a	15-16	30%
9	n/a	n/a	n/a	20%	n/a	17-18	20%
10	n/a	n/a	n/a	10%	n/a	19-20	10%

Explication du tableau ci-dessus : une garantie à 100 % signifie que Roldeck assumera les frais liés à la réparation des dommages conformément aux dispositions du présent certificat de garantie. Si le tableau indique un pourcentage inférieur, Roldeck paiera uniquement la partie des frais correspondant audit pourcentage, ce qui signifie que le reste de ces frais seront à la charge de l'Acheteur. Par exemple : si le tableau indique une garantie à 80 %, Roldeck paiera 80 % de ces frais et les 20 % restants seront à la charge de l'Acheteur.

- 6 Roldeck décider de remplacer / réparer le produit, ou de payer une indemnité pécuniaire pour l'endommagement.
- 7 L'indemnité pécuniaire consistera en un paiement basé sur le prix de vente à l'Acheteur. Le paiement ne sera expressément pas déterminé en fonction du prix à la consommation.
- 8 Toutes les périodes de garantie commencent à la date d'achat du Produit par l'Acheteur. La facture émise par Roldeck est décisive quant à la détermination de cette date.
- 9 Dans le cas d'une livraison de Produit de substitution, toute perte indirecte, les frais de désassemblage du Produit, l'installation du nouveau Produit avec des accessoires, ainsi que les frais de transport et d'hébergement, n'entrent pas le cadre de la garantie.
- 10 La présente garantie s'applique uniquement si les Produits ont été en contact avec de l'eau (conforme aux exigences ci-dessous) et si les conditions suivantes sont respectées :
 - A La température de l'eau ne doit pas être supérieure à 32 degrés Celsius (uniquement pour les produits en vinylester et en polyester).
 - B La valeur du A pH doit être maintenue entre 7,0 et 7,8.
 - C L'eau doit être chimiquement en équilibre avec l'Index de Langelier dans une gamme comprise entre - 0,3 et + 0,3 afin de ne pas devenir corrosive et afin d'éviter la formation de tartre. Le niveau maximal de chlore ne doit jamais dépasser 3 PPM.
 - D Le niveau maximal de Redox ne doit jamais dépasser 750 mV.
 - E Ces valeurs respectent les réglementations nationales applicables. Si aucune réglementation n'est disponible, la norme DIN19643 I-IV s'applique.
 - F La qualité de l'eau avec laquelle les Produits entrent en contact doivent répondre aux directives européennes concernant la qualité de l'eau potable et doivent également provenir d'un réseau de distribution d'eau courante.
 - G Une maintenance annuelle et régulière doit être réalisée par **un technicien Starline agréé**, concernant expressément l'analyse de l'eau, le réglage de l'équipement aux bonnes valeurs, ainsi que le nettoyage de la piscine.

CONDITIONS DE GARANTIE G1901
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR 1^{ER} JANVIER 2019

- 11** La décoloration des surfaces et des matériaux est explicitement exclue des défauts matériels et de fabrication. Starline ne sera pas tenu responsable de la décoloration des surfaces ou des matériaux, du mastic et/ou des joints.
- 12** Un endommagement du Produit ne résultant pas d'un défaut matériel ou de fabrication n'est pas couvert par la garantie. Les dommages au Produit causés par les raisons suivantes ne sont pas couverts par la garantie:
- Assemblage incorrect, incluant un assemblage non réalisé conformément au manuel ou par un technicien agréé Starline.
 - Maintenance incorrecte ou non réalisée à temps. (une maintenance annuelle est essentielle pour un bon fonctionnement)
 - Causes mécaniques ou chimiques externes.
 - Mauvaise utilisation, corrosion, mauvais traitement de l'eau.
 - Mouvements du sol et / ou de la surface de l'eau.
 - Dommages, rayures et usure résultant de l'utilisation du Produit, ou dommages causés par les couvertures et les robots de piscine.
 - Réparations ou modifications réalisées par un tiers, n'étant pas un technicien / dépanneur agréé Starline.
 - Effets de liquides agressifs, fumées et gaz.
 - Dommages causés par la formation d'algues, la foudre, un incendie, les catastrophes naturelles, la grêle et les déchets de jardin.
 - Surchauffe des lames par la lumière directe du soleil car non en contact avec l'eau de la piscine.
 - Système de filtre éteint.
 - Endommagement du moteur et de la prise de courant causé par le contact direct du moteur (sauf du moteur tubulaire) et / ou de la prise de courant avec l'eau et la condensation.
 - La présence de condensation dans les lames solaires et / ou transparentes n'est pas couverte par la garantie.
 - Pertes de mastic des lames plus vieilles de 6 mois à compter de la date de livraison.
- 13** Roldeck ne sera jamais tenu responsable des pertes ou risques indirects comme la perte de profit, un sinistre par dégâts des eaux ou par un incendie, sauf s'il s'agit d'un acte intentionnel ou d'une faute grave de la part du directeur ou de la direction de Roldeck.
- 14** Si l'Acheteur détecte un dommage au Produit, que ce dommage soit couvert ou non par la garantie, il doit toujours contacter immédiatement le magasin Roldeck qui lui a vendu le Produit. Roldeck examinera la plainte de l'Acheteur, au nom du fabricant du produit. Si Roldeck découvre ou pense qu'il existe un défaut matériel et / ou de fabrication couvert par la présente garantie, les conditions de garantie peuvent être invoquées.
- 15** La présente garantie est émise à l'Acheteur au titre des conditions suivantes :
- 1** La plainte ou l'endommagement doit d'abord avoir été examiné par Roldeck ;
 - 2** L'Acheteur a respecté toutes ses obligations envers Roldeck, y compris le paiement intégral des factures.
- 16** En principe, Roldeck évaluera le dommage ayant été observé ou supposé par l'Acheteur, et le réparera, le cas échéant. Si le dommage (probable) est lié à une pièce (à la discrétion de Poolquip), Roldeck peut demander à l'Acheteur d'envoyer la pièce concernée à Roldeck pour analyse et / ou réparation. Si toutefois l'Acheteur demande à Roldeck d'analyser et / ou de réparer le dommage (probable) sur place, les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge de l'Acheteur.
- 17** L'Acheteur doit contacter directement Roldeck, non seulement en cas de réclamations énoncées à l'article 13, mais également dans tous les cas où l'Acheteur aurait des questions ou des plaintes concernant des problèmes liés au Produit. L'Acheteur est le point de contact de Roldeck.
- 18** Si des réparations, ou autres travaux, sont réalisés pendant la période de garantie, cela ne prolonge pas la période de garantie mentionnée dans les présentes conditions de garantie. Pour les réparations non réalisées au titre de la garantie, il existe une période de garantie de 3 mois à compter de la date de réparation pour les défauts matériels et de fabrication.

**CONDITIONS DE GARANTIE G1901
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR 1^{ER} JANVIER 2019**

- 19 Roldeck octroie uniquement les droits à l'Acheteur au titre du présent certificat de garantie. Les successeurs légaux à titre particulier de l'Acheteur ne peuvent expressément faire de réclamation au titre de la présente garantie. Roldeck détermine que les droits au titre des présentes conditions de garantie ne peuvent être transférés à un tiers.
- 20 À l'exception des droits et réclamations qui lui sont octroyés au titre des présentes conditions de garantie, l'Acheteur dispose également des droits et réclamations qui lui sont conférés par la loi, sauf en cas de divergence expresse de ces derniers dans les présentes conditions de garantie.
- 21 Les présentes conditions de garantie sont régies par la loi néerlandaise. En cas de litige, le tribunal compétent de district de Brabant Est / Bois-le-Duc a compétence exclusive pour l'entendre.
- 22 Les présentes conditions de garantie sont rédigées en anglais, allemand et français, en plus du néerlandais. En cas de manque de clarté dans le texte, la version néerlandaise prévaudra.